

PIECE JOINTE N°51

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. CARACTERISTIQUES DES CRASSES EXTERNES D'ALUMINIUM	3
3. ORIGINE DES CRASSES EXTERNES D'ALUMINIUM	3
4. ACHEMINEMENT ET APPROVISIONNEMENT DU SITE	4
4.1. APPROVISIONNEMENT	4
4.2. ORGANISATION LOGISTIQUE	4
4.3. CONTRÔLE QUALITÉ	4

1. INTRODUCTION

À titre liminaire, dans le cadre de son activité projetée, REGEAL AFFIMET utilisera comme matières premières, en substitution de matières premières vierges (alliages d'aluminium), des crasses d'aluminium externes, classées déchets dangereux selon la nomenclature des déchets, en provenance de France et de l'Union Européenne.

Les crasses externes qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet sont les déchets classés dangereux suivants :

- Code déchet : 10 03 15 *
Désignation : Crasses de seconde fusion d'aluminium

- Code déchet : 10 03 09 *
Désignation : Crasses noires de production secondaire

Ces crasses feront l'objet d'une fusion sur le site, afin de produire des lingots qui seront ensuite utilisés en tant que matière première par les clients de REGEAL AFFIMET.

2. CARACTERISTIQUES DES CRASSES EXTERNES D'ALUMINIUM

Les crasses externes seront issues de fonderies d'aluminium (1^{ère} et 2^{ème} fusion) qui ne sont pas à même de recycler ces crasses en interne.

Elles seront composées majoritairement (99%) d'aluminium, le reste correspondant à des cendres/poussières issus de la fusion.

3. ORIGINE DES CRASSES EXTERNES D'ALUMINIUM

Les crasses externes seront acheminées sur le site depuis des fonderies d'aluminium situées en France, voire dans l'Union Européenne.

4. ACHEMINEMENT ET APPROVISIONNEMENT DU SITE

4.1. APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement en crasses se fera au moyen de bennes fermées.

4.2. ORGANISATION LOGISTIQUE

Les dispositions suivantes seront mises en œuvre pour toute réception des crasses externes :

- Pesée,
- Contrôle de la radioactivité (via portique),
- Contrôle analytique sur les caractéristiques physiques suivantes : humidité, rendement, analyse spectro-étincelle (composition chimique), aspect.

Le flux de ces crasses sera un flux régulier en provenance d'un nombre restreint de fournisseurs ayant la même activité. En conséquence, REGEAL AFFIMET prévoit de procéder à un contrôle qualitatif des réceptions une fois par semaine et par fournisseur.

Par ailleurs, un contrôle documentaire sera effectué, comprenant :

- ✓ La vérification des informations figurant sur les documents fournis à savoir :
 - La dénomination du déchet (code nomenclature),
 - Le destinataire,
 - L'identification du transporteur et son numéro de réception.
- ✓ L'attestation du fournisseur sur la régularité de la qualité de son déchet,
- ✓ La vérification de l'existence d'un protocole de sécurité pour les opérations de déchargement.

Après avoir complété le bordereau de suivi de déchet via Trackdéchets, le registre des entrées s'incrémentera automatiquement dans cette application.

De la même façon, les bordereaux de suivi de déchet et le registre relatifs aux déchets sortants seront générés dans Trackdéchets.

Pour mémoire, l'arrêté du 21 décembre 2021 fixe le contenu des registres électroniques de déchets.

Les déchets seront stockés sous les parapluies (hangars couverts).

Une fois caractérisés, les déchets pourront être enfournés dans les fours rotatifs à bain de sel.

4.3. CONTRÔLE QUALITÉ

Une caractérisation des déchets sera effectuée selon le MO-PM2-FE-19. Ce mode opératoire est fourni en pièce jointe n°110.